
AD 2.0 AÉRODROMES

AERODROMES

La sous-section AD 2 est divisée en trois parties :

- AD 2 – « Aérodromes IFR civils et mixtes ». Cette sous-partie contient les aérodromes ouverts à la CAP, ou à usage restreint dont le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est l'affectataire unique ou principal.
- AD 2 – « Aérodromes VFR ». Cette sous-partie contient les aérodromes VFR recevant des procédures PinS et les cartes associées. Les documents VAC et les autres aérodromes sont publiés dans l'atlas VAC.
- AD 2 – « Aérodromes militaires ». Cette sous-partie contient les aérodromes militaires réservés aux administrations de l'état, ou agréés à usage restreint dont le Ministère des Armées est affectataire unique ou principal.

The current AD 2 sub-section is divided into three parts:

- *AD 2 - "Civil and joint IFR aerodromes ". This part includes the aerodromes open to public air traffic, or with restricted use which the "Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire" is the single or principal assignee.*
- *AD 2 - "VFR aerodromes" This part includes the VFR aerodromes with IFR procedures for helicopters and the associated charts. The other VFR documents and VFR aerodromes are published in the atlas VAC.*
- *AD 2 - "Military aerodromes ". This part includes the military aerodromes reserved to state administrations, or with restricted use which the "Ministère des Armées" is the single or principal assignee.*

PAGE LAISSEE INTENTIONNELLEMENT VIDE / Page intentionally left blank